

Bon pour accord, le 11/05/2026

Envoyé en préfecture le 15/05/2026  
Reçu en préfecture le 15/05/2026  
Publié le 15/05/2026  
ID : 071-217100148-20260512-DCM\_092\_2026-AI



Macon, le 22 avril 2026



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE



Jean-François JACQUEMIN  
2<sup>ème</sup> Adjoint  
Chargé des travaux et de l'embellissement  
de la ville

MAIRIE  
Place du Champ de Mars  
BP n°133  
71403 Autun Cedex

Affaire suivie par Véronique BOURGEOIS  
Courriel : vbourgeois@sydesl.fr  
Tél. : 03 85 21 91 15

autun@autun.com /  
finances@grandautunoismorvan.fr

OBJET : Autun  
Affaire n°014033 (Eclairage Public Neuf)  
EP Neuf - Neuf  
Eclairage Impasse des 4 Saisons

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à votre demande, le SYDESL a étudié le projet d'Eclairage Public cité en objet, détaillé dans le dossier n° 014033\_EPNEUF\_1 ci-joint et dont le plan de financement est établi ci-après.

	Total Travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
Etudes	666,67 €	666,67 €	- €	666,67 €
EP Neuf	22 447,61 €	22 447,61 €	- €	22 447,61 €
Maîtrise d'œuvre interne (4,5%)	1 040,14 €	1 040,14 €	1 040,14 €	- €
<b>Total des travaux</b>	<b>24 154,42 €</b>	<b>24 154,42 €</b>	<b>1 040,14 €</b>	<b>23 114,28 €</b>

Les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL et l'application des différents règlements d'intervention, après validation du devis estimatif des travaux, réalisé par notre entreprise, ne nous permettent pas de vous accorder une aide. En conséquence, le montant résiduel à votre charge pour les travaux s'élèverait à environ 23 150,00 €.

Pour me permettre de faire réaliser ce projet, je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer, dans un délai de 2 mois, votre accord écrit sur la prise en charge de votre participation.

Votre participation sera déterminée avec exactitude à la réception du décompte définitif des travaux effectivement réalisés, après application éventuelle du coefficient de révision des prix. Le titre du montant définitif HT de la part résiduelle à votre charge sera émis pour le compte du SYDESL en recettes d'investissement, au chapitre 13.

Dès réception de votre délibération validant le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution, le SYDESL pourra engager les travaux.

Dans l'attente de votre réponse, je reste à votre disposition pour tout renseignement que vous voudrez me faire parvenir. Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma haute considération et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé électroniquement par : Hervé  
REYNAUD  
Date de signature : 22/04/2026  
Qualité : Présidents